

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-10-6-5

Séance du vendredi 8 décembre
2023

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES CHATEAUX FORTS D'ALSACE PAR L'INGÉNIERIE DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique

MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

ABSENTS :

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant une compétence partagée aux collectivités territoriales et notamment aux départements en matière de culture, de tourisme, et de promotion des langues régionales,
- VU les articles L 1115-1 et L 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coopération transfrontalière,
- VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 approuvant les orientations stratégiques de la Collectivité européenne d'Alsace pour la culture et le rayonnement de l'Alsace

- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-6-1 du lundi 6 février 2023 relative au budget primitif 2023-patrimoine et rayonnement alsacien
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'adoption du Comité de Suivi Interreg du 8 décembre 2022,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et Rayonnement alsacien du 30 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention Interreg Rhin Supérieur relative au projet n°C4-1 « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein : promotion et valorisation des châteaux forts du Rhin Supérieur » jointe en annexe 1 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,
- Approuve le règlement du concours d'illustration 2024, intitulé « Dessine-moi un géant ! », dans le cadre du festival « Châteaux et Légendes », joint en annexe 2 à la présente délibération,
- Approuve le principe et les modalités de remboursement des frais de déplacements des intervenants bénévoles contribuant à des actions de connaissance, de conservation, de valorisation et d'animations des châteaux forts portées par la Collectivité européenne d'Alsace telles que précisées dans l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

Les crédits relatifs à la mise en œuvre de la convention Interreg seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes sous réserve du vote au Budget Primitif 2024 et sur les exercices ultérieurs :

	Opérations		ENVELOPPE	TRANCHE	NATANA	Montant
2024	P258O001	FONCTIONNEMENT	P258E02		1231 - 011-617-312	159 000,00 €
					1348- 01162268-311	45 000,00 €
	P258O002				1323- 011-6234-311	2 800,00 €
					1348- 01162268-311	4 500,00 €
	P258O005				3444- 011-6245-311	2 700,00 €
					1244- 011-6228-311	1 500,00 €
					1348- 011-62268-311	2 500,00 €
					3444- 011-6245-311	1 000,00 €
					1318- 011-61358-311	25 900,00 €
	P258O016				1323- 011-6234-311	3 300,00 €
					1348- 01162268-311	49 800,00 €
					3088- 011-611-311	80 800,00 €
	P258O001				INVESTISSEMENT	P258E04
P258O005		6 400,00 €				
P258O016	P258E04	1344- 21-2188-311	77 100,00 €			
P258O005	RECETTES	P258E05		3048- 74-74772-633	165 000,00 €	
2025	P258O001	FONCTIONNEMENT	P258E02			358 000,00 €
	P258O002					
	P258O005					
	P258O016					
	P258O005	RECETTES	P258E05		3048- 74-74772-633	165 000,00 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Catherine GREIGERT, Présidente d'Archéologie Alsace

Nathalie KALTENBACH, Présidente d'Alsace Destination Tourisme

Anne REYMANN, membre du CA au sein de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg